



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Influenza aviaire

Renforcement des mesures de prévention dans la zone de contrôle temporaire (ZCT) du littoral allant de la commune de Paluel à la commune du Tréport suite à la découverte de cas d'influenza aviaire sur des oiseaux sauvages

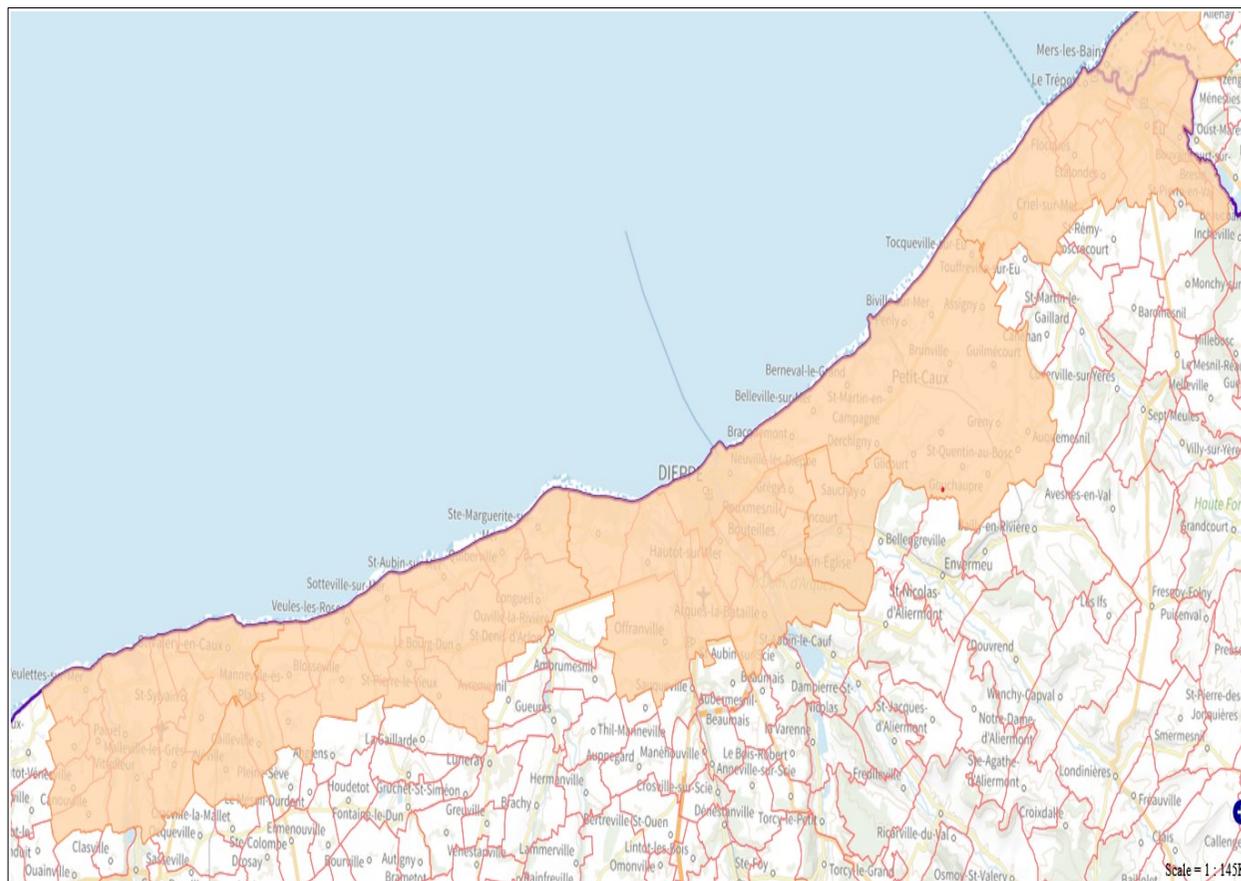
08 juillet 2022

Particuliers détenteurs d'oiseaux – exploitations non commerciales (basses-cours)

Confiner vos volailles ou mettez des filets de protection sur votre basse-cour afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages ;

Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/>

Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la Direction Départementale de la Protection des Populations (ddpp@seine-maritime.gouv.fr)



Promeneurs

Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages.

Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

Si vous trouvez des oiseaux sauvages morts

Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser)

Téléphonez au 02 35 32 07 10
(Office Français de la Biodiversité)